

Synthèse du Projet d'Établissement MAS LE HAMEAU 2018/2022

Vocation et missions de l'établissement

La maison d'accueil spécialisée Le Hameau est un établissement médico-social qui accueille et accompagne des personnes adultes en situation de handicap, qui présentent une situation complexe de handicap avec altération de leurs capacités de décision et d'action dans les actes essentiels de la vie quotidienne.

Un décret du 20 mars 2009 régit son fonctionnement.

En application de ce texte, l'établissement apporte aux personnes accueillies non seulement l'aide constante due à une restriction d'autonomie, mais propose également des activités de vie sociale, occupationnelles d'éveil et d'animation, ainsi qu'une ouverture sur la vie sociale, sportive et culturelle.

Les soins constants sont essentiellement une surveillance régulière, un suivi des traitements et une continuité des rééducations d'entretien, des soins de nursing requis par l'état des personnes accueillies.

Inscription dans l'environnement (partenariats, réseaux)

L'établissement est un lieu de vie ; on y côtoie ses voisins ; on profite de loisirs adaptés, d'activités culturelles. Il est un lieu ouvert sur le monde, porteur de vie. De ce fait, la citoyenneté passe par l'accès à tous les services et structures mis à disposition de la population. C'est pourquoi nous avons besoin de concrétiser des partenariats qui facilitent

- L'accès aux loisirs : culturels, sportifs
- L'accès effectif aux soins ordinaires et aux soins hospitaliers

Les partenariats permettent également de réaliser certaines prestations dans les domaines qui s'écartent de notre cœur de métier, qui demandent une technicité, un savoir-faire spécifique. Enfin l'inscription dans les réseaux permet également des échanges sur les pratiques voire de comparer les dispositifs d'accompagnement.

Contexte législatif et réglementaire

- *Loi du 2 janvier 2002-2* portant sur la rénovation de l'action sociale et médico-sociale
- *Loi du 11 février 2005* pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- *Décret du 20 mars 2009* relatif aux obligations des MAS et FAM
- *Loi du 21.07.2009* dite loi HPST qui a notamment créé les ARS
- *24 juin 2014*, publication du rapport PIVETEAU « zéro sans solution »
- *Loi du 26 janvier 2016* de modernisation de notre système de santé
- *Décret du 9 mai 2017* relatif à la nomenclature des ESMS

Quelques dates clés

- *Octobre 1999* : un arrêté préfectoral autorise la création de la MAS à HANTAY pour adultes handicapés moteurs dépendants : 33 places en accueil permanent, 3 en accueil d'urgence et 4 en externat.
- *2001* : ouverture de l'établissement par l'association APEIM devenue La Vie, Autrement...
- *2007* : création du groupement d'associations partenaires d'action sociale (GAPAS)
- *2014* : transfert par l'association La Vie, Autrement... au GAPAS de la gestion de l'établissement
- *Janvier 2017* : autorisation renouvelée pour une durée de 15 ans, pour des adultes présentant un polyhandicap

Les Valeurs de l'Association

- La dignité de tout être humain
- L'utopie nécessaire
- Le rôle fondamental de la vie associative
- Le GAPAS : une entreprise citoyenne d'action sociale

Le public accueilli

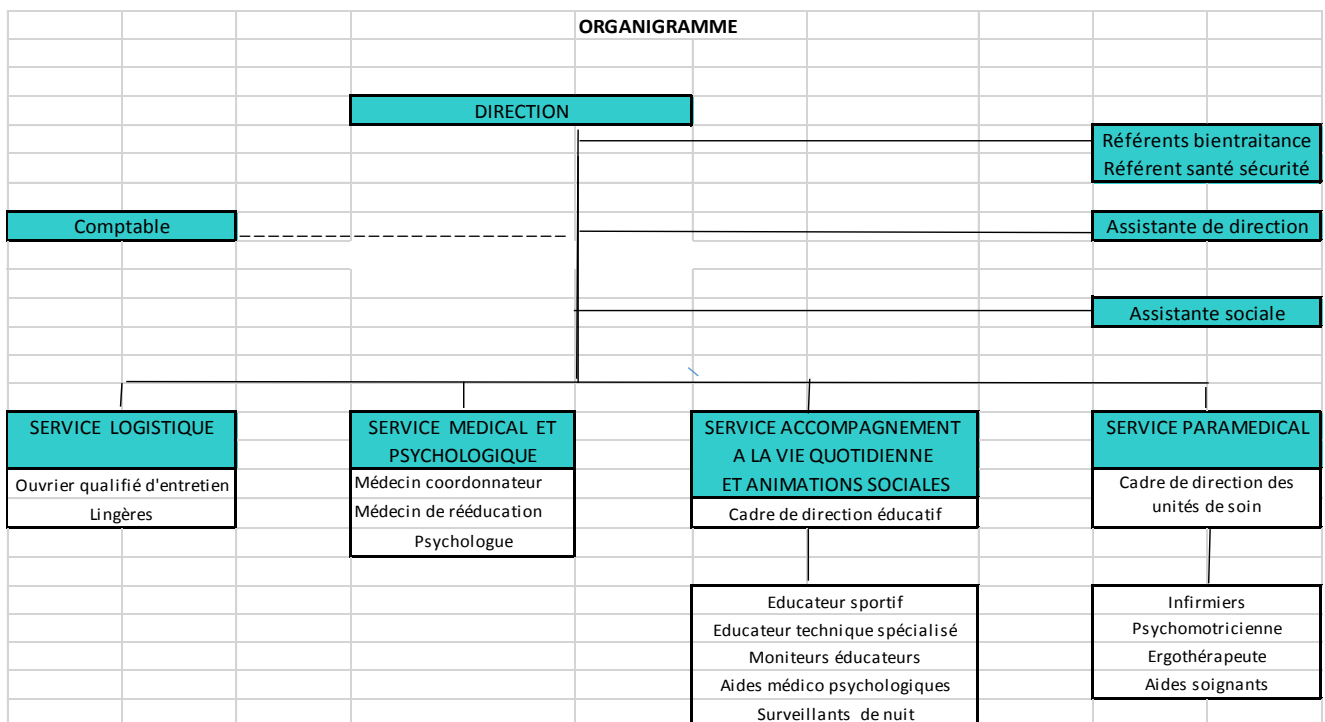
L'expérience concrète partagée des professionnels et des familles nous amène à aborder les problématiques du polyhandicap, dont les principales sont : un niveau de dépendance élevé, des difficultés motrices, une déficience intellectuelle, des difficultés de communication, des troubles du comportement et psychopathologiques, une fragilité médicale ou somatique, des difficultés d'alimentation, une grande vulnérabilité vis-à-vis des soins médicaux, des déficits sensoriels.

Les problématiques rencontrées étant multiples, les besoins le sont tout autant. Nous disposons d'un outil d'évaluation de ces besoins (référentiel d'observation des compétences sociales) nous permettant d'établir ou de réévaluer chaque année le projet personnalisé de chacun.

L'admission

Les évolutions amenant à supprimer la notion de « place » et à parler davantage de parcours de l'utilisateur doivent nous amener à nous adapter pour permettre plus de souplesse dans des modes d'accueil (accueil permanent, temporaire, séquentiel, de jour...). L'évolution des pratiques d'admission aura aussi pour objectif que les situations les plus complexes ne restent pas sans solution. La continuité des soins par la présence d'infirmiers 24-24 permet d'ores et déjà d'accompagner des personnes ayant des besoins en soins constants ; elle a amélioré notre capacité à accueillir de nouvelles personnes.

Une équipe pluridisciplinaire



L'admission

Les évolutions amenant à supprimer la notion de « place » et à parler davantage de parcours de l'utilisateur doivent nous amener à nous adapter pour permettre plus de souplesse dans des modes d'accueil (accueil permanent, temporaire, séquentiel, de jour...). L'évolution des pratiques d'admission aura aussi pour objectif que les situations les plus complexes ne restent pas sans solution. La continuité des soins par la présence d'infirmiers 24-24 permet d'ores et déjà d'accompagner des personnes ayant des besoins en soins constants ; elle a amélioré notre capacité à accueillir de nouvelles personnes.

Evaluation des prestations

L'évaluation interne constitue une démarche collaborative. Elle a pour objet d'apprécier les points forts et les axes d'amélioration selon un calendrier prédéfini :

1 ^{er} semestre 2018	Grille des outils de la loi 2002-2
2018	Questionnaire bientraitance
2018	Analyse des prestations
2019	Diagnostic des formes de violence, négligence, maltraitance
2019	Questionnaire de satisfaction
2019	Poursuite Diagnostic des prestations
2020	Questionnaire bientraitance
2021	Analyse des prestations
2022	Poursuite analyse des prestations
2022	Référentiel d'évaluation
2022	Dépôt Rapport d'évaluation interne à l'ARS

Perspectives d'évolution

Communication, participation, autodétermination et citoyenneté. La communication est un besoin pour tout à chacun et une préoccupation pour les professionnels. C'est pourquoi nous mettons en place des ateliers de communication. Nos actions n'ont de sens que si elles soutiennent la volonté, le projet des personnes que nous accompagnons. Chaque personne doit pouvoir intervenir sur les dimensions importantes de sa vie, faire des choix pour elle-même ou pour un groupe. La liberté d'expression conditionne l'exercice d'autres libertés.

Elle est une garantie essentielle du respect des droits et libertés de la personne et de son épanouissement ; elle constitue l'attribut de la citoyenneté par excellence. Le conseil de vie sociale fonctionne depuis plusieurs années et nous souhaitons multiplier d'autres formes de participations et continuer les projets en cours en termes de communication. Nous voulons également améliorer l'accès à l'informatique et à internet, développer les réseaux sociaux, multiplier les espaces de consultation et d'autodétermination.

Qualité de vie des usagers. La vie quotidienne reste au premier plan tout au long de la vie de la personne polyhandicapée. Du point de vue de la personne accompagnée, vivre sa vie au quotidien représente un défi chaque jour, avec une permanence d'exigences à assumer. Améliorer les lieux de vie, faire des repas des moments plaisir seront les axes principaux d'amélioration de la qualité de vie.

Un accompagnement à la vie affective et sexuelle. Longtemps resté un tabou, nous avons fait le choix de travailler sur cet accompagnement qui fait partie du quotidien et de lever les tabous. Connaître et prendre soin de son corps, permettre l'expression des émotions, aboutir à la sexualité, en définissant les besoins et attentes de chacun et en y répondant de façon adaptée constitue le fil rouge de cet accompagnement.

L'accès à la culture et aux loisirs. L'accès aux loisirs est valorisé au sein de l'établissement et hors les murs. La culture permet une ouverture sur le monde. Elle constitue un pilier du vivre ensemble, un levier d'épanouissement personnel, un moyen d'intégration et de construction de soi. C'est pourquoi l'accès à la culture à travers les loisirs sera davantage favorisé. Nous créerons des ateliers (découverte musicale, théâtre, photo...).

Améliorer le soin et le prendre soin. Nous avons d'ores et déjà consolidé notre organisation en apportant une continuité des soins avec des infirmiers présents 24-24 et la nomination d'une cadre des unités de soins. Nous avons renforcé notre partenariat avec un centre hospitalier pour accueillir aussi bien que possible les personnes à l'hôpital. Nous recherchons une qualité des soins et mettons en place un projet de soins individualisé avec des objectifs de prévention, davantage de dépistages, une politique de gestion de la douleur, des accompagnements systématiques aux rdv médicaux ; les droits attachés à la santé sont rappelés et exercés : refus de soin, contentions, recommandations anticipées et personnes de confiance...font l'objet d'un cadre pour être mis en œuvre. L'harmonisation des transmissions et la maîtrise des protocoles médicaux seront facilitées avec le dossier informatisé de l'utilisateur.

Un Management coopératif au service de la qualité de vie au travail. Créer les conditions qui favorisent la confiance, susciter une ambiance conviviale, amener les collaborateurs à être autonomes et créatifs, valoriser les prises d'initiatives, amener davantage de professionnels à des prises de décisions stratégiques...le concept de management coopératif doit produire de nouvelles initiatives qui doivent faire partie du quotidien pour une bonne qualité de vie au travail et un accompagnement des personnes en conséquence.

Evolution prévisible de l'établissement face aux mutations de la Société

L'inclusion numérique. Le numérique bouleverse nos valeurs, notre modèle social, nos façons de travailler. Il doit permettre de favoriser encore plus demain l'accessibilité des personnes accompagnées, leur autonomie, leur intégration sociale. L'objectif est donc de le rendre accessible au plus grand nombre, de le démocratiser, en allant chercher sur l'extérieur l'environnement de demain.

Notre engagement pour l'écologie et le développement durable. Un cercle de développement durable sera responsable de la mise en œuvre et du suivi d'actions visant à faire des économies d'énergie, à consommer durable, à baisser l'emprunte carbone de l'établissement, à réduire les déchets produits, à sensibiliser tous les acteurs. Il s'agit là d'une démarche citoyenne dans laquelle les acteurs du Hameau sont très parties prenantes.



Réflexions à long terme

Créer des dispositifs d'accompagnement au service d'une Société inclusive. La maison d'accueil spécialisée doit évaluer pour répondre aux personnes élaborant leur parcours de vie. C'est pourquoi la transformation de l'internat classique « en alternat » permettra un accueil à la carte à la demande des familles ; elle nécessitera d'adapter l'organisation du service. La réflexion d'une MAS hors les murs permettant le maintien à domicile de certaines personnes pourra également être engagée.

Autre projet d'inclusion sociale : l'ouverture au sein de l'établissement d'une crèche et d'une plateforme renforçant l'inclusion sociale d'enfants en situation de handicap pourrait émerger. La bâtisse se situant à l'entrée de l'établissement ayant un réel potentiel, lui conférer cette nouvelle destination emporte d'ores et déjà l'engouement des résidents du Hameau, des salariés, des partenaires et de la Commune. Les grandes lignes de la politique nationale familiale devraient permettre de re contextualiser le projet.